

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DU
30 SEPTEMBRE 2001
(Salle Saintonge, Saintes)

**PANORAMA CULTUREL DE L'ANNÉE SAINTONGEASE
PAR LE DIRECTEUR EN EXERCICE**

Dois-je demander à chacun de ne pas oublier de fermer son téléphone portable, comme on le fait au théâtre, en guise d'ouverture de cette quarante-sixième séance publique de l'Académie de Saintonge ? Vous me direz, nous ne sommes pas au théâtre... Mais en sommes-nous si sûrs ? Notre réunion annuelle, avec ses rites et ses traditions, n'est-elle pas une représentation en forme de grand messe dédiée à notre attachement saintonguais ? Je me souviens avoir un jour comparé les séances publiques de notre compagnie à la cérémonie du thé qu'adorent pratiquer les Japonais en prenant leur temps et en respectant scrupuleusement les gestes d'antan : le feuille à feuille pour le thé, la première eau puis la seconde, à bonne température, le tout en une sorte de ballet lent et précis, comme conçu pour se replonger en soi. Cela ne sert apparemment à rien dans un monde qui se veut avant tout efficace et impatient, cela semble même hors de saison, et pourtant la cérémonie du thé n'a jamais connu autant de succès. J'ai l'impression que notre cérémonie de l'identité saintongaise possède les mêmes vertus de retour sur soi et que, pour cette raison, le public lui est toujours aussi fidèle.

Donc, je ne vais pas vous demander de fermer vos téléphones, je sais qu'ils le sont déjà. En revanche, je pourrais moi-même me brancher devant vous, non pas sur mon mobile, mais sur une radio portable... Le Baladel... L'idée en est toute simple, elle consiste à doter le promeneur d'un poste de radio qui reçoit localement une émission en provenance du monument qu'il est en train de visiter. Par exemple : devant l'église d'Échillais, il va apprendre ce que sont les principes de la sculpture romane ; devant le fort Vauban à Fouras, il aura Napoléon en ligne ; devant les tours de Montguyon, il assistera au combat entre les armées de Louis XIV et celles de Condé ; ou encore à Brouage, il revivra les fastes du port au XVII^e siècle... L'idée est originale et ingénieuse, elle est due à un membre du Comité départemental du tourisme de Charente-Maritime, Stéphane Donnat, et je peux vous assurer qu'elle a donné bien des envies d'imitation à d'autres départements afin de promouvoir leur patrimoine.

Si je mentionne ici cet instrument destiné à valoriser nos monuments, c'est en premier lieu parce que l'Académie de Saintonge ne peut pas le primer, au risque de se voir accusée de favoritisme ou d'entorse à la déontologie, puisque le Conseil général finance le Comité du tourisme, donc le Baladel, et que le même Conseil général subventionne notre Académie ; en second lieu, c'est parce que le patrimoine, notamment architectural, est devenu depuis quelques années un des piliers de toute identité régionale. Notre palmarès, cette année, donne d'ailleurs une bonne illustration du phénomène : sur onze récompenses qui, toutes, concernent une œuvre méritant d'être signalée, huit ont trait directement au patrimoine.

Autrefois, ce qu'on appelle le patrimoine, tout du moins le grand patrimoine, se suffisait à lui-même : on le visitait, éventuellement avec un guide, un point c'est tout. Bien entendu, cette pratique traditionnelle du patrimoine continue d'exister, elle culmine d'ailleurs chaque mois de septembre avec les « journées du patrimoine » dont le succès ne se dément pas. Pourtant, avec le temps, vint l'idée qu'il fallait en animer l'architecture. Dans les années 1960, les sites majeurs se dotèrent de « sons et lumières » comme par exemple La Roche-

Courbon, puis la mode changea au profit des « cinéscénies » sur la lancée de celle du Puy-du-Fou. En Saintonge, on vit Taillebourg, l'abbaye de La Châtre ou Montguyon organiser de telles fêtes médiévales avec force figurants costumés, à pied, à cheval ou en voiture, afin de donner de la chair aux sons et lumières qu'elles étaient censées imager. Là encore, l'effet de nouveauté s'estompa et on en est maintenant à une animation plus modeste, mais plus diffuse : elle consiste à mettre en scène le lieu par tous moyens à disposition. À côté d'opérations spectaculaires, à très grand spectacle, mais aussi à très grand public et à très grand succès, comme l'embrasement de Fort Boyard, dans le cadre du programme « Sites en scène » initié par le Conseil général, chacun y va de son imagination : des jeux anciens comme le trac ou la toupie des Indes agrémentent la visite de La Roche-Courbon, Usson devient le « château des énigmes », les quartiers de Saintes, de Cognac, de Rochefort et de Saint-Jean-d'Angély retrouvent leurs mystères d'antan lors de « noctambulations », autrement dit de visites nocturnes théâtralisées, des conteurs et des fanfares font revivre la citadelle du Château-d'Oleron, des griots africains s'emparent de la Corderie royale de Rochefort ou des groupes folkloriques saintongeais viennent danser pour accompagner la roue du moulin de Saint-Thomas-de-Conac... Et je n'évoque pas les concerts, les pièces de théâtre, les expositions ou les multiples ventes de produits locaux et d'artisanat qui durant l'été demeurent la base de toute animation locale liée à un monument historique.

Bien sûr, on entend les puristes s'en chagriner. Ce serait faire injure aux monuments que de s'en servir pour des activités sans rapport avec leur vocation initiale, ce serait également détourner l'attention du visiteur et altérer son émotion esthétique que de l'accompagner, de l'enrober dans ce que, quelquefois, on peut considérer comme des niaiseries. Incontestablement, il y a du vrai là-dedans ; il n'en reste pas moins que ces animations sont un élément essentiel d'attraction du public et que sans elles, nos monuments historiques risqueraient fort d'être désertés. Donc, à plus ou moins brève échéance, abandonnés... C'est, je crois, toute la différence entre un patrimoine mort et un patrimoine vivant.

Notre époque est nettement marquée par son intérêt pour le patrimoine. De plus en plus, existe une identification des lieux à travers leurs monuments remarquables qui deviennent ainsi de véritables repères d'identité pour le public. L'exemple tout proche de l'abbaye aux Dames sauvée par la musique est à cet égard passionnant. Premier acte encore traditionnel : patrimoine architectural et activité culturelle potentialisent pour sauver un lieu ; second acte : à la fois dans la vie de tous les jours (le conservatoire, par exemple) et dans des manifestations d'exception (comme bien sûr le festival), la musique prend le pas sur le pur aspect patrimonial. En termes d'identité, le patrimoine a d'abord fait éclore une activité ; dorénavant, elle domine. C'est exactement ce qu'exprime un livre récent destiné à célébrer le trentième festival de musique de Saintes : son titre est éloquent, *L'abbaye aux Âmes*, au sens où s'y manifeste un véritable supplément d'âme apporté par la musique. Cet exemple reste exceptionnel par l'ampleur de sa réussite ; ce qui l'est moins, c'est la démarche : un patrimoine qui va activement vers le public, qui se donne tous moyens pour devenir réellement accessible au public. Dans cette optique, notre devoir à nous, Académie de Saintonge, est d'attirer l'attention sur ce qui vivifie notre patrimoine. Voilà ce qui me semble être, cette année, la tendance de fond dans laquelle nous avons inscrit notre palmarès, une orientation qui dépasse singulièrement le patrimoine immobilier, au sens strict du terme, car elle concerne tout autant notre patrimoine mental, autrement dit ce qui constitue notre identité.

F. Julien-Labryère